

Dieu appelle Moché depuis la Tente d'Assignation et lui communique les lois des Korbanot, offrandes animales et alimentaires apportées dans le Sanctuaire.

Elles incluent :

- « L'holocauste » (Ola), entièrement consacré à Dieu, par un feu, en haut de l'autel.
- Cinq variétés d'offrandes alimentaires » (Min'ha), préparées avec de la farine fine, de l'huile d'olive et des encens.
- « L'offrande de paix » (Chelamim) dont la viande est consommée par celui qui apporte l'offrande, une fois que certaines parties en ont été brûlées sur l'autel et d'autres données aux Cohanim (Prêtres).
- Les différents types de « sacrifices expiatoires », apportés pour expier les transgressions commises de façon accidentelle par le Grand-Prêtre, toute la communauté, le roi ou un Juif ordinaire.
- « L'offrande de culpabilité » (Aham et Aham Talouye) apportée par celui qui s'est approprié, de façon indue, un bien du Sanctuaire, qui a un doute d'avoir

transgressé une interdiction divine ou qui a commis une « trahison contre Dieu » par un faux serment pour escroquer un autre homme.

Vayikra : le mot d'ouverture

La Paracha de cette semaine, qui constitue la première section du troisième livre de la Torah, communément désigné sous le titre de Lévitique, porte le nom de « Vayikra » en raison du fait qu'il s'agit du premier mot de ce passage. Dans les sources juives, l'ensemble du livre du Lévitique est également désigné comme le « Livre de Vayikra », en référence à son premier mot. Il apparaît donc clairement que le terme « Vayikra » revêt une importance capitale et transmet une leçon fondamentale qui concerne l'ensemble de ce Livre consacré aux thèmes de la sainteté et de la bonté.

« Vayikra » se traduit par « Et Il appela ». Il renvoie à la manière dont Dieu communiquait les enseignements de la Torah à Moché. Rachi explique qu'en signe d'affection envers Moché, Dieu l'appelait avant chacune des transmissions

orales qu'il lui adressait. Appeler une personne avant de s'adresser à elle indique que la prise de parole n'est nullement imposée, et que l'échange avec autrui ne revêt aucun caractère contraint. Au contraire, celui qui parle manifeste un plaisir et une appréciation sincère dans sa communication avec son interlocuteur.

Rachi oppose cette introduction empreinte d'affection adressée à Moché à la manière dont Dieu communiqua avec le prophète païen et vile Bilam. En effet, la Torah emploie alors le terme « Vayikar », qui signifie « Il le rencontra par hasard », ce qui suggère que cette conversation était particulièrement indésirable.

Par ailleurs, Rachi souligne un autre aspect : bien que la mention de Dieu appelant Moché avant de lui parler n'apparaisse qu'une seule fois au début du livre du Lévitique, il affirme néanmoins que Dieu procéda ainsi à chacune des occasions où Il communiqua avec Moché.

La question se pose alors : pourquoi Dieu devait-Il l'appeler de manière

Suite en page 2

EDITO

TEMPS DE MIRACLE

Il a été souvent relevé que l'ouvrage central qui gouverne la vie juive est sans doute le calendrier. Pour tous, ce n'est pas là simplement un outil de suivi du temps qui passe mais bien une pure expression de la structure spirituelle qui le sous-tend. C'est dire que l'entrée, cette semaine, dans le mois de Nissan est tout sauf anodine. L'idée est connue : le mois de Nissan est celui où le miracle règne. Son nom en contient déjà l'annonce puisque, en hébreu, il contient déjà cette référence. Du reste, le fait qu'il soit le mois de la sortie d'Egypte ne peut être considéré comme un simple hasard. Nous entrons ainsi dans la période où le Créateur introduit dans le monde la notion d'un surnaturel révélé, littéralement du miracle au cœur du monde matériel. Qui ne désire pas le miracle ? Qui ne l'a pas un jour appelé de tout son cœur ? N'est-ce pas le rêve de tous les hommes : être libéré de tout ce qui entrave à la fois l'harmonie universelle et l'élévation individuelle, parvenir au bonheur sans mélange ? Tout cela, surtout énoncé comme cela, nous

paraît généralement bien inaccessible, de l'ordre des espoirs fous sans effet pratique. En effet, le Créateur a posé des règles dans son œuvre. Créant le monde, Il a instauré un mode de fonctionnement qui ne se dément jamais. Les hommes ont appelé cela la nature. Celle-ci commande la vie de tous les êtres et leurs interactions. Habités à cette réalité, nous finissons par croire que c'est le seul mode d'existence et nous nous prenons à oublier qu'aucune limite n'existe pour le créateur, que, pour Lui, naturel et surnaturel ne sont que les deux faces d'une notion unique. Aussi, le mois de Nissan nous invite à entrer dans le miracle.

Il s'agit là d'une véritable décision. Sans fuir une réalité dont nous percevons aujourd'hui toutes les difficultés et les inquiétudes qu'elle suscite, nous devons prendre conscience que quelque chose nous porte à présent plus haut. Nissan est arrivé, temps du miracle et de la libération. A nous de le vivre et de le faire vivre. Le miracle va encore plus loin et plus profond que tout ce que nous pouvons imaginer.

par Haïm Chnéor Nisenbaum

5786 / N° 25

(59^{ème} année)

CHABBAT
PARACHAT
VAYIKRA

SAM. 21 MARS 2026
3 NISSAN



BETH LOUBAVITCH
ÎLE-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée et sortie de

CHABBAT VAYIKRA

vendredi 20 mars

ENTRÉE 18h 45 **Sortie : 19h 52**

PROVINCE

Bordeaux	18.56	Lyon	18.35	Nice	18.25
Deauville	18.54	Marseille	18.32	Rouen	18.50
Grenoble	18.31	Montpellier	18.38	Strasbourg	18.23
Lille	18.42	Nancy	18.29	Toulouse	18.48
		Nantes	19.00		

A partir du dimanche 15 mars | Pose des Téfilines : 6h 03 | Heure limite du Chema : 10h 02 | Roch 'Hodech Nissan : jeudi 19 mars 2026

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

répétée ? Pour démontrer que Moché était cher aux yeux de D.ieu, un unique appel aurait suffi.

Le serment avant la naissance

Une réponse s'appuie sur la manière dont nous devons concevoir notre statut et notre relation avec D.ieu. Le Talmud affirme qu'avant notre naissance, un serment nous est imposé. Ce serment se compose de deux parties : la première stipule : « Sois juste et ne sois pas méchant ».

La seconde partie indique : « Même si le monde entier te considère comme juste, tu dois néanmoins te percevoir comme si tu étais méchant ».

À première vue, cette seconde partie du serment semble incompréhensible. Pourquoi, en effet, devrions-nous ignorer tous les témoignages positifs venant des autres ? Par ailleurs, quelle serait l'intérêt de se considérer soi-même comme une personne méchante ? Ne risquerait-on pas alors de sombrer dans la dépression ou d'autres conséquences néfastes ?

« Comme si... »

L'œuvre 'hassidique classique, le Tanya, explique que, si l'on analyse la terminologie employée dans ce passage talmudique, on constate qu'il ne s'agit pas de se considérer réellement comme méchant. En effet, il est dit que l'on doit se percevoir « comme si » nous étions méchants, ce qui implique qu'il faut intégrer un aspect de l'expérience propre à une personne méchante. Cela signifie que, tout comme une personne malfaisante doit lutter contre le mal, la plupart des justes doivent également affronter cette même lutte. Bien que nombreux soient ceux qui triomphent de leurs impulsions mauvaises, ils ne doivent jamais baisser leur garde sous peine de succomber à une résurgence soudaine du mal qui aurait été réprimée. Puisqu'ils se considèrent comme justes et exempts de tout problème lié au mal, ils ne seront pas préparés à cette confrontation imprévue avec le mal qui pourrait les faire régresser.

Le fait que « le monde entier » considère quelqu'un comme juste et vainqueur de son mal intérieur ne constitue pas une preuve irréfutable de cette réalité. L'apparence de droiture peut dissimuler un mal

latent capable d'émerger à tout moment et de rendre vulnérable cet individu.

Toutefois, il existe une exception à la règle de ne pas croire les autres quand ils affirment de quelqu'un qu'il est un juste parfait : lorsque D.ieu déclare qu'une personne est juste, il est légitime d'assumer qu'elle l'est véritablement et pleinement. Après tout, D.ieu connaît assurément le cœur humain et si Lui-même suggère qu'une personne est bonne et sainte, cela doit être considéré comme vrai.

Ainsi, lorsque D.ieu s'adressa affectueusement à Moché avant de lui parler, ce dernier pouvait légitimement conclure que D.ieu le considérait comme un homme véritablement juste et intrinsèquement vertueux.

L'humilité de Moché

Cependant, et c'est précisément dans ce contexte que s'exprime l'humilité unique de Moché, dès l'instant où D.ieu lui manifesta un signe d'affection, l'incitant à conclure qu'il était effectivement juste, Moché ne permit pas à cette pensée de s'attarder. Il rejeta promptement cette idée de son esprit, se convainquant que même s'il avait été juste dans le passé - ce qu'il ne pouvait nier - cela n'impliquait nullement qu'il le fût encore au présent. C'est pourquoi D.ieu renouvela à plusieurs reprises Ses manifestations d'affection afin de renforcer continuellement Son estime élevée envers Moché. Ce dernier, malgré ses réalisations pour lesquelles il fut loué par D.ieu, ne se reposa jamais sur ses acquis. Il éprouvait plutôt la nécessité de repartir à zéro.

Ainsi, chaque fois que D.ieu s'adressait à lui, Il l'appelait (« Vayikra ») avec amour afin de souligner la haute estime qu'Il avait pour lui. Et pourtant, chaque fois, Moché continuait néanmoins à se percevoir comme un individu ordinaire, comme tous les autres. Cette relation ne le rendait ni arrogant ni condescendant et ne diminuait en rien son zèle dans son engagement à servir D.ieu et l'humanité. En d'autres termes, la perception « par défaut » que Moché avait de lui-même était celle d'une personne commune. Ce n'était que grâce à l'appel affectueux de D.ieu qu'il prenait conscience de sa position élevée, qu'il utilisait uniquement

comme source d'inspiration pour persévérer dans sa volonté de plaire à D.ieu.

L'appel que D.ieu nous adresse

Si l'on applique cette analyse à nos existences, cela révèle qu'en un certain sens, nous sommes tous semblables à Moché. Comme l'enseignait le Baal Chem Tov, chaque Juif porte en lui une étincelle de l'âme de Moché. De même que D.ieu s'est adressé à Moché pour lui manifester Son affection, Il nous interpelle individuellement afin de nous témoigner l'intensité de Son amour et la haute estime qu'Il nous porte.

Toutefois, il convient de ne jamais laisser cette prise de conscience engendrer un sentiment d'orgueil. Notre position fondamentale doit rester celle d'une préparation constante à prouver notre valeur, chaque jour.

Par ailleurs, pour ne pas que nous nous sentions incapable de plaire à D.ieu par des actions justes, le souvenir du dernier appel divin adressé au « Moché » qui se trouve en chacun de nous devrait nous encourager à renouveler notre bonté et notre droiture sans nourrir une quelconque supériorité vis-à-vis des autres.

D.ieu nous appelle :

« Je désire vous racheter »

Cette même perspective peut être étendue à nos préparatifs pour l'ère messianique. Il est impératif que nous répondions toujours présent à l'appel divin qui manifeste Son amour envers nous, indépendamment de tout ce que nous avons accompli antérieurement. Cet amour, bien que parfois non apparent, demeure indéniablement présent et trouve périodiquement son expression dans nos vies. Forts de cet amour, nous sommes assurés que la Rédemption promise surviendra prochainement, moment où l'amour divin brillera éternellement avec éclat. Néanmoins, il importe également d'imiter Moché qui, malgré les appels répétés emplis d'amour divin qu'il recevait, ne permit jamais que ces souvenirs le conduisent au retrait spirituel. Au contraire, la connaissance de l'amour divin doit constituer un moteur puissant pour une action renouvelée et engagée jusqu'à la venue du Machia'h et au-delà.



étude du
RAMBAM

• **DIMANCHE 15 MARS – 26 ADAR**

• **LUNDI 16 MARS – 27 ADAR**

Mitsva négative n° 322 : Il est interdit de punir les coupables et de mettre à exécution la sentence du Tribunal, le Chabbat.

• **MARDI 17 MARS – 28 ADAR**

• **MERCREDI 18 MARS – 29 ADAR**

Mitsva négative n° 321 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de voyager le Chabbat. La tradition a fixé à deux mille coudées la distance (des dernières maisons) de la ville qu'il est interdit de dépasser même d'une seule coudée.

• **JEUDI 19 MARS – 1^{er} NISSAN**

• **VENDREDI 20 MARS – 2 NISSAN**

• **SAMEDI 21 MARS – 3 NISSAN**

Mitsva positive n° 155 : Il s'agit du commandement nous incombant de prononcer des paroles le jour du Chabbat, lorsqu'il commence et quand il prend fin, cela correspond au Kidouch et à la Havdala.

LA FABRIQUE DE MATSOT DE BERGEN-BELSEN

- Des Matsot dans le camp ? Mais nous ne recevons déjà que très peu de 'Hamets ! s'exclamèrent les Juifs déportés quand Rav Yaakov Tsvi Katz - rabbin de la ville hongroise de Hajdúszoboszló évoqua la fête de Pessa'h qui s'approchait...

Rav Yaakov Tsvi était aimé et respecté par les fidèles aussi bien pour son érudition que pour sa direction ferme et douce en même temps. Même les non-Juifs le consultaient parfois pour résoudre leurs différends commerciaux ou familiaux.

Quand les nazis avaient envahi la Hongrie, en mai 1944, lui aussi avait été déporté vers le camp d'extermination de Bergen-Belsen mais dans une annexe du camp - Zound Lager - où les conditions étaient un tout petit peu moins terribles. On y mangeait du pain, des légumes cuits et du café froid - ce qui convenait aux détenus qui respectaient les règles de la cachérou. Ceux-ci s'abstenaient de manger les aliments envoyés par la Croix-Rouge qui, tous, étaient cuits avec de la graisse animale non-cachère.

Cependant, au bout de quelques semaines, ils s'étaient tellement affaiblis que Rav Katz, en sanglots, proclama que ceux qui sentaient qu'ils n'en pouvaient plus, devaient manger et rester en vie. Chaque jour, il déambulait dans le camp et apportait des paroles d'encouragement aux détenus à bout de forces. Bizarrement, les gardiens ne l'en empêchaient pas - peut-être réalisaient-ils que la guerre allait bientôt se terminer...

A l'approche de Pessa'h 1945, alors que d'autres camps avaient déjà été libérés, les prisonniers se concertèrent pour décider comment « célébrer » la fête. Rav Yaakov Tsvi était résolu à ce qu'aucune miette de pain n'entre dans sa bouche pendant la fête. Une vieille femme proposa alors de lui remettre un bijou en or qu'elle avait réussi à cacher durant toute sa captivité afin de soudoyer un officier nazi pour qu'il leur remette des pommes de terre à la place de leurs rations de pain de la semaine et qu'il leur permette de cuire des Matsot.

Mais les Juifs étaient terrorisés à l'idée de proposer un tel marché à l'officier, réputé pour sa cruauté et capable de tuer celui qui oserait formuler devant lui une telle demande.

- C'est moi qui irai chez le commandant ! annonça Rav Yaakov Tsvi.

Nombreux étaient ceux qui s'opposaient à cette démarche de peur que cela ne les mette tous en danger : on procéda donc à un recensement des partisans et des opposants et Rav Yaakov Tsvi guetta le moment opportun où le commandant se trouvait seul pour lui glisser :

- Nous sommes prêts à vous proposer une grosse somme...

En entendant ces mots, le commandant commença par injurier le Rav avec toutes sortes de cris mais, en même temps, il tendit l'oreille...

- Voilà ! continua le Rav sans se laisser impressionner par les injures. C'est bientôt la fête de Pessa'h et nous n'avons pas le droit de manger du pain. Si vous acceptez de nous fournir des pommes de terre à la place du pain, le bijou est à vous ! Nous n'en soufflerons mot à personne !

La tension était à son comble, le Rav attendait la réponse du commandant... Il accepta ! Pourtant les Juifs étaient encore sceptiques : peut-être le cupide officier allait-il empocher le bijou et ne pas tenir sa promesse...

Cependant, à la surprise générale, le commandant respecta sa parole. Tous ceux qui avaient signé être prêts à renoncer à leur ration de pain reçurent un kilo de pommes de terre. De plus, un groupe de Juifs put accompagner un gardien SS pour acheter de la farine dans la ville et ramasser du bois dans la forêt pour procéder à la cuisson de Matsot !

Pour les détenus, affaiblis et affamés, cette nouvelle donna le signal d'un espoir renouvelé. Rav Yaakov Tsvi organisa le Séder, le repas du soir de Pessa'h en chantant par-cœur le texte de la Haggada. Ils remplacèrent les quatre coupes de vin par du café froid ; chacun reçut une part minuscule de Matsa. En guise d'herbes amères, ils n'eurent que leurs larmes amères...

Cette nuit du Séder fut inoubliable. Ceux qui avaient décidé de ne pas manger du pain étaient soulagés : « Ce n'est pas nous qui avons gardé les commandements divins, ce sont eux qui nous ont protégés ! ». En effet, alors qu'avant la fête, ils avaient souffert de diverses maladies intestinales à cause du pain de mauvaise qualité, celles-ci avaient disparu grâce aux pommes de terre.

Des années plus tard, un des « convives » rescapés de cet enfer raconta que Rav Yaakov Tsvi avait réservé une Matsa pour constituer un « Erouv 'Hatsérot » et permettre ainsi aux Juifs de porter dans le camp le jour de Chabbat. Pour s'assurer que cette Matsa ne serait pas mangée, il l'avait confiée à un détenu en qui il avait confiance et qui la cacha dans sa cellule.

(d'après le journal Hamodia)
Si'hat Hachavoua N° 1997
Traduit par Feiga Lubecki



ETINCELLES DE MACHIA'H

LE DON DE L'ÂME

« Et l'âme qui offrira un sacrifice de Min'ha pour D.ieu... » C'est ainsi que la Torah (Lév. 2 : 1) introduit la description de cette offrande particulière. On relève ici l'emploi du mot « âme » pour désigner la personne qui offre ce sacrifice alors que, habituellement, on dit simplement « l'homme ». Rachi explique la raison de ce choix : « Qui offre le sacrifice de Min'ha ? Le pauvre. D.ieu dit : 'Je le considère comme s'il avait offert son âme' ».

Cette idée est précieuse pour chacun de nous. En ce temps d'exil, nous sommes « pauvres » spirituellement. Pourtant, il nous appartient d'offrir à D.ieu ce que nous avons de plus important : nous-mêmes. Cette offrande doit d'abord être celle de notre « âme animale », cet élément qui nous permet de vivre et que nous devons lier à Lui. Puisque « c'est à cause de nos fautes que nous avons été exilés de notre terre », cette démarche nous amènera à la construction du troisième Temple.

(D'après Likoutei Si'hot, vol. 27, Vayikra 2) H.N.

Pharmacie Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

21, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85

Fax : 004 122 732 47 15

LA HALAKHA

de la semaine



Quelles sont les lois et coutumes du mois de Nissan ?

- Le mois de Nissan commence cette année jeudi 19 mars 2026 (Roch 'Hodech).
- On évite de manger des Matsot jusqu'au soir du Séder (mercredi soir 1^{er} avril 2026).
- Dans toutes les communautés, on a coutume de ramasser de l'argent afin de pourvoir aux besoins des familles nécessiteuses pendant la fête. Cela s'appelle « Maote 'Hitime », « l'argent pour la farine » (nécessaire à la confection des Matsot). Le Rabbi a institué que chaque responsable communautaire s'efforce d'envoyer à ses fidèles dans le besoin des Matsot Chmourot (rondes, cuites à la main, spécialement surveillées depuis la moisson du blé), au moins pour les deux soirs du Séder.
- **Durant tout le mois de Nissan, on ne récite pas la prière de Ta'hanoun (supplications).**
- On ne jeûne pas durant le mois de Nissan (excepté les mariés avant la cérémonie).
- Après la prière du matin, les treize premiers jours du mois, on lit le sacrifice apporté par le « Nassi » du jour, en souvenir des sacrifices apportés par les princes des tribus le jour de l'inauguration du Michkane, le sanctuaire portatif dans le désert (Bamidbar – Nombres chapitre 7 et début du chapitre 8). Après la lecture des versets, on ajoute la courte prière de Yehi Ratsone imprimée dans le Siddour, le livre de prières.
- La première fois, en Nissan, qu'on voit des arbres fruitiers en fleurs, on récite la bénédiction « ...Chélo 'Hissère Beolamo... »

F.L. (d'après Chéva'h Hamoadim – Rav Shmuel Hurwitz)



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil – CC Les Belles Feuilles
- Paris 17^e : 13 rue Brémontier
40 rue Guersant ➔ **Nouveau**
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h – Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Orpi

Orpi Optimum

Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée – Paris 19^e

3 Agences à votre service

Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER

LOCAUX COMMERCIAUX

Estimation offerte sous 48h

sur tout Paris et proche banlieue

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com



CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO
DE LA
COMMUNAUTÉ

1 NOUVEAU !!
Contrôle
Technique
moto



Service
Porte à Porte

Prise de RDV :
Feivel Basanger

01 41 83 19 23

06 21 65 58 71

- 8 € sur présentation de la Sidra

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais



**SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE**

GRUPE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Nous recrutons des commerciaux



SUBBOTA
MES VINGT ANS DE PRISON SOVIETIQUE
LE 'HASSID' QUI SE PRÉNOUMAIT CHABBAT
www.boutique.tsarafat.com

+33 (0)7 66 13 79 30

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE

(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE **07.62.00.60.99**

01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....

demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés :

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2026 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris

• **Par la poste:** (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **vendredi 27 mars 2026.**

Passé ce délai, ce formulaire peut être **apporté** au BETH LOUBAVITCH 8 rue Lamartine- 75009 Paris ou au 55 rue Petit - 75019 Paris jusqu'au **mardi 31 mars 2026 à 19h.**

• **Par Internet** à l'adresse suivante : **www.loubavitch.fr** avant le **mardi 31 mars 2026 à 19h.**

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.
N.B.: Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.



GARAGE DIRECT AUTO

ATELIER
REPARATION



07.62.00.60.99

ACHAT VENTE



07.67.17.39.84



Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.